



# FEUILLE D'INSCRIPTION Aux accueils périscolaires ANNÉE 2025-2026

## PRÉAMBULE :

Les inscriptions sont réalisées pour l'année scolaire. Les familles peuvent changer leur situation auprès du régisseur ou de façon dématérialisée sur le portail famille : [www.portailfamille.alpesdazur.fr](http://www.portailfamille.alpesdazur.fr)

Les inscriptions sont modulables en ligne, dans les délais prévus à l'article 3.1 du règlement intérieur :

- 48 heures ouvrées avant, pour la restauration scolaire
- La veille avant 17 heures, pour les accueils périscolaires
- Les certificats médicaux ne sont pas pris en compte

**École de .....**

**ENFANT :** Nom..... Prénom .....

Classe : .....

Enfant hébergé en famille d'accueil : OUI  NON

Si garde alternée, préciser : Semaine PAIRE  Semaine IMPAIRE

	OUI	NON
<b>ALLERGIES ALIMENTAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>REPAS SANS VIANDE</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\*En cas d'allergies alimentaires, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est exigée.

Renseignement auprès du régisseur : [inscription@alpesdazur.fr](mailto:inscription@alpesdazur.fr)

## **Accueils périscolaires : matin – midi – soir**

Vous connaissez les jours de fréquentation souhaités, cochez les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Accueil du matin</b>				
<b>Restauration scolaire</b>				
<b>Accueil du soir</b>				

Cependant, si vous ne connaissez pas les jours d'inscriptions souhaités. Vous pouvez avoir l'accès à l'inscription aux accueils périscolaires et à la restauration scolaire sur votre espace personnel du portail famille et inscrire votre enfant de façon ponctuelle. Dans ce cas, cochez la case suivante :

## INFORMATION : Inscription - Accueil de loisirs extrascolaire

L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires est géré par l'association UFCV – Centre social l'EPI  
<http://portail-animation.ufcv.fr/centre-social-epi/> 04.93.02.08.67 [al.epi@ufcv.fr](mailto:al.epi@ufcv.fr)

- Mercredi : À Valberg de 08h00 à 18h00 – Repas fourni.
- Accueil de loisirs extrascolaires : À Valberg (Automne : 2 semaines - Hiver : 2 semaines - Printemps : 2 semaines - Été : 5 semaines minimum)

### Règlement intérieur des accueils périscolaires

Je soussigné(e),....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils et m'engage à m'y conformer.

SIGNATURE DES RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT :

Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_